



**Rives méditerranéennes**  
Varia | 2016

---

# La mobilisation des immigrants italiens en Vaucluse pendant la Première Guerre mondiale

Pierre-Louis Buzzi

---



## Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/5117>

DOI : 10.4000/rives.5117

ISSN : 2119-4696

## Éditeur

TELEMME - UMR 6570

## Édition imprimée

Pagination : 169-184

ISBN : 979-10-320-0093-9

ISSN : 2103-4001

## Référence électronique

Pierre-Louis Buzzi, « La mobilisation des immigrants italiens en Vaucluse pendant la Première Guerre mondiale », *Rives méditerranéennes* [En ligne], Varia, mis en ligne le 15 juin 2017, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rives/5117> ; DOI : 10.4000/rives.5117

---

# La mobilisation des immigrants italiens en Vaucluse pendant la Première Guerre mondiale

Pierre-Louis BUZZI

Professeur d'histoire-géographie, Collège Marie Curie, Provins

---

**Résumé :** Successivement membres de la Triple Alliance, neutres, puis alliés à la Triple Entente, les Italiens ont une expérience particulière de la Première Guerre mondiale. L'expérience de la mobilisation militaire est d'autant plus inédite pour les immigrants italiens qui vivent et travaillent dans un pays dans lequel le regard posé sur eux n'a pas toujours été bienveillant. Longtemps accusés de voleurs ou de traîtres, les Italiens doivent désormais répondre à l'appel sous les drapeaux de leur patrie d'origine, dévoiler leur ferveur à combattre un ennemi commun à la « civilisation latine », et ce, d'autant plus qu'à partir de 1916, les forces de l'ordre françaises et italiennes collaborent pour arrêter ceux qui se dérobent à ce devoir : les insoumis et les déserteurs.

---

**Abstract:** Successively members of the Triple Alliance, neutrals, then allied to the Triple Entente, the Italians have a particular experience of the World War I. The experience of the military mobilization is especially specific for the Italian immigrants who live and work in a country in which the look put on them was not still benevolent. For a long time accused of thieves or traitors, the Italians have to answer from now on the call under the flags of their homeland, to reveal their fervor to fight a common enemy in the "latin civilization", and it is true especially as from 1916, the French and Italian polices collaborates to stop those who shy away from this duty: insubordinates and deserters.

**L**e 1<sup>er</sup> août 1914, Camille Barrère, ambassadeur de France à Rome, informe le Quai d'Orsay que l'Italie, alors alliée à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie au sein de la Triple Alliance, restera neutre en cas de conflit<sup>1</sup>. La décision, confirmée le lendemain, et qui métamorphose le visage militaire et diplomatique de l'Europe « n'était qu'une décision provisoire<sup>2</sup> ». En effet, le 23 mai 1915, l'ambassadeur italien à Vienne remet au Ministre des Affaires étrangères

---

1 Frédéric Le Moal, *La France et l'Italie dans les Balkans 1914-1919. Le contentieux adriatique*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 17.

2 Pierre Renouvin, *La Crise Européenne et la Première Guerre mondiale*, Paris, PUF, 1948, p. 293.

austro-hongrois la déclaration selon laquelle son pays se considère en état de guerre contre l'Autriche-Hongrie à compter du lendemain. La mobilisation générale est alors déclarée en Italie et tous les ressortissants italiens nés entre 1875 et 1895 sont rappelés en Italie pour servir sous les armes de la jeune monarchie. L'amnistie est accordée aux insoumis et déserteurs qui entreprendront immédiatement en Italie<sup>3</sup>. Cependant, un certain nombre d'immigrés, par ignorance, indifférence ou conviction ne répond pas à l'appel sous les armes. Jusque mars 1916, date à laquelle un accord est conclu entre la France et l'Italie pour la recherche de ces « insoumis », ils sont laissés libres, alors que la mobilisation italienne a commencé depuis août 1914. Par ailleurs, certains Italiens, qui avaient répondu à l'appel sous les drapeaux au début de la mobilisation italienne, décident finalement de désertir les rangs de l'armée royale d'Italie et de regagner la France, parfois pour y retrouver des proches. Distincte de l'insoumission, la désertion de soldats italiens s'en rapproche toutefois sur plusieurs points; elle illustre la désobéissance des immigrés italiens au front, leur réticence, ou leur indifférence, à combattre pour l'Italie. D'autre part, l'insoumis comme le déserteur italien sont, à partir de mars 1916, activement recherchés par les autorités françaises au profit de l'Italie, alors que pendant près d'une année, ils sont restés impunis sur le territoire français. Leur recherche incarne donc le nouveau visage des relations franco-italiennes.

L'historiographie française de la Première Guerre mondiale n'a encore traité qu'à la marge, quoique avec un certain regain d'intérêt depuis le début du Centenaire, la question des étrangers en France. Quant aux historiens de l'immigration, ils se sont assez peu intéressés à cette période, limitant souvent le sujet aux coloniaux et non aux migrants européens<sup>4</sup>. L'histoire de ces étrangers n'est pas cependant pas vierge et elle bénéficie de travaux remarquables<sup>5</sup>. Mais lorsque l'on y regarde de plus près, les principaux travaux sur les réactions des immigrés face à la guerre portent sur des engagements volontaires<sup>6</sup>, oubliant ainsi qu'une partie non-négligeable de ces étrangers est restée indifférente à la mobilisation, et a pu parfois même refuser l'appel sous les drapeaux. L'étude des réactions des immigrés italiens face à leur mobilisation apporte pourtant un éclairage nouveau à la fois sur l'histoire de l'immigration transalpine en France en interrogeant

3 *Le Matin*, 25 mai 1915, « Appel aux Italiens résidant en France », p. 4.

4 Voir par exemple la bibliographie rédigée par la Médiathèque du Musée de l'histoire de l'immigration, « Étrangers et coloniaux dans la Grande Guerre. Ressources documentaires : essais et documents, littérature, enregistrements sonores et films », disponible en ligne sur le site [www.histoire-immigration.fr](http://www.histoire-immigration.fr) (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2015).

5 Pierre-Louis Buzzi, *Les immigrés italiens en Lorraine française pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918)*, Mémoire de master sous la direction de Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2015, vol. 1, p. 12 et vol. 2, p. 73.

6 Jean-Philippe Namont, La colonie tchécoslovaque en France pendant la Première Guerre mondiale, *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 216, 2004, p. 41-57.

le degré de leur assimilation à la nation d'accueil (le refus de combattre pour l'Italie se traduit-il par un désir de se battre pour la France?), mais également à l'histoire des relations franco-italiennes, et l'histoire de l'armée en Italie (comment se battre pour l'armée d'un pays que l'on estime ne pas être le sien?). L'étude des attitudes des Italiens face à leur mobilisation est donc une histoire riche, qui, loin de se réduire à celle des volontaires garibaldiens dont l'importance a pu et mythifiée au cours de son histoire et lors des obsèques du « dernier poilu » Lazare Ponticelli, permet de révéler une mosaïque de comportements chez ces immigrés.

La recherche de ces insoumis et déserteurs suscitant une abondante correspondance entre les services consulaires et la préfecture, aujourd'hui conservée aux Archives Départementales, l'échelle départementale est particulièrement adéquate pour approcher au plus près les logiques d'insoumission, de désertion et de recherche de ces insoumis et déserteurs, et d'écrire ainsi une histoire « au ras du sol<sup>7</sup> ». Cette contribution s'inscrit donc dans une certaine mesure dans le courant de la *microstoria*, qui délaisse l'étude des masses pour se pencher sur des individus ou des groupes plus réduits. Nous reprenons alors les mots de J. Revel : « Ces vies minuscules participent elles aussi, à leur place, de la "grande" histoire dont elles livrent une version différente, discrète, complexe<sup>8</sup> ».

Département confronté à ces deux phénomènes de l'insoumission et de la désertion, quand d'autres ne le sont que par l'insoumission, le Vaucluse semble être un espace approprié pour analyser les trajectoires de ces hommes. Au premier semestre 1914, les Italiens constituent la première colonie étrangère du Vaucluse avec 9 194 individus sur les 10 792 étrangers que compte le département. Le rapport hommes/femmes, bien qu'étant favorable aux premiers, n'est pas très déséquilibré puisqu'on recense 2 171 femmes pour 4 989 hommes (auxquels il faut ajouter 2 034 enfants), l'immigration est donc assez familiale. Ces Italiens sont associés à des activités traditionnelles désertées par les Français : ils sont bûcherons à Lauris, carriers à Châteauneuf-du-Pape, ouvriers en soie à Camaret<sup>9</sup>. Ils se retrouvent surtout dans les activités agricoles, les producteurs de fruit font ainsi largement appel aux ouvriers italiens qui constituent à la veille du conflit un véritable salariat agricole permanent auquel vient s'ajouter en haute saison une main-d'œuvre estivale. Le développement des cultures maraîchères et la reconstitution du vignoble dans le département appellent à une hausse de l'émigration italienne vers le Vaucluse puisque le nombre d'Italiens passe de 1 400 en 1891 à 5 400 en 1911. Les hommes du Val Roveto dans les Abruzzes, viennent

7 Jacques Revel, L'histoire au ras du sol, dans Giovanni Levi, *Le Pouvoir au village, histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1989, p. I-XXXIII.

8 Jaques Revel, *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard-Le-Seuil, 1996, p. 12.

9 Claude Mesliand, *Paysans du Vaucluse*, t. 1 : 1860-1939, Aix-en-Provence, PUP, 2013.

par exemple effectuer les vendanges dans le Vaucluse<sup>10</sup>. Cette présence des Italiens dans les travaux agricoles du département favorise au cours de la guerre, à la fois la complicité de bien des cultivateurs vauclusiens, soulagés de disposer d'une main-d'œuvre efficace, et la colère de familles de mobilisés jalouses que des Italiens restent pour travailler et non leurs enfants.

Toutefois, en Vaucluse, comme dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, la présence italienne est moins importante que dans les départements du littoral, les réseaux migratoires sont donc moins fournis. Étudier les immigrés dans un tel département relève donc d'une démarche originale puisque la plupart des recherches sur les migrants italiens dans le Midi portent sur les départements du littoral. Par ailleurs, l'historiographie du premier conflit mondial, comme celle de l'immigration italienne, n'a encore traité qu'à la marge la question des immigrés en France pendant le conflit. Leur mobilisation n'a fait l'objet que de rares études<sup>11</sup>. Caroline Douki a écrit un article sur cette question<sup>12</sup>, mais comment écrire un article synthétique sur les immigrés de France quand on manque d'études locales? C'est l'une des raisons qui nous conduit à aborder le problème sous l'angle d'un département, et à inviter d'autres historiens à mener de semblables recherches afin de comparer les diverses réalités d'un même phénomène, entre départements, entre colonies italiennes, entre espaces ruraux et villes, etc. Étudier les immigrés italiens en France pendant la Première Guerre mondiale c'est donc analyser et comparer une diversité de réalités et de situations, et faire ainsi état d'expériences de guerre plurielles et singulières.

Il reste alors à savoir quelle ampleur prend ce phénomène de l'insoumission en Vaucluse au cours de la guerre? Et quelles en sont les raisons et les caractéristiques? Quant à la désertion de soldats italiens, quelles en sont les motivations? Avant de plonger dans le vif du sujet, il est nécessaire de dresser le tableau de la mobilisation italienne et de ses impacts sur la colonie italienne de Vaucluse entre 1914 et 1918. Puis, il s'agira d'étudier les multiples visages de l'insoumission des immigrés italiens et de s'interroger sur la pertinence du terme « insoumis », avant enfin, de poser des jalons pour une histoire de la désobéissance des immigrés italiens à l'armée royale d'Italie en traitant de la question des déserteurs italiens qui arrivent dans le département vauclusien au cours du conflit.

---

10 Bertrand Blancheton, Jérôme Scarabello, L'immigration italienne en France entre 1870 et 1914, *Cahiers du GREThA*, n° 13, 2010, p 14.

11 Pierre-Louis Buzzi, *Les immigrés italiens en Lorraine française pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918)*, *op. cit.*

12 Caroline Douki, Les émigrés face à la mobilisation militaire de l'Italie, dans *14-18 Aujourd'hui*, n° 5, mai 2002, p. 158-181.

## LA MOBILISATION ITALIENNE EN VAUCLUSE

### L'accueil de la mobilisation italienne

La mobilisation italienne est accueillie avec enthousiasme dans les départements méditerranéen, du moins, c'est l'image qui en ressort à la lecture des journaux :

À Marseille, où réside une colonie italienne très peuplée, la déclaration de guerre a été accueillie avec enthousiasme. Un cortège s'est rendu, drapeaux déployés, à la préfecture, au consulat italien et à la place. Un nombre considérable d'Italiens se sont présentés au consulat pour contracter un engagement volontaire ou se faire inscrire en vue de leur départ pour le régiment<sup>13</sup>.

Dans le Vaucluse, le préfet est prié par le Ministre de l'Intérieur, comme tous les autres préfets, d'inviter ses maires à pavoiser leurs mairies des couleurs de la sœur latine<sup>14</sup>. Quelques jours plus tard, à Marseille, un départ de mobilisés italiens a eu lieu mardi au milieu d'une foule énorme et d'un vif enthousiasme. Les partants ont reçu, des fleurs et des cigares<sup>15</sup>. Nul doute qu'il figure parmi ces manifestants à Marseille, des Italiens de Vaucluse puisque c'est au consulat, dans la cité phocéenne, que doivent se rendre les appelés. La mobilisation italienne n'est pas totalement nouvelle en mai 1915. En effet, bien qu'elle se déclare neutre dès le début du conflit, l'Italie commence déjà à rappeler certaines classes sous ses drapeaux dès août 1914 : « Le gouvernement italien fait rappeler sous les drapeaux les militaires de toutes armes appartenant à la première catégorie des classes 1889, 1890 et 1891<sup>16</sup> ». En juin 1915, soit quelques jours après la mobilisation italienne, il est arrêté que les Italiens munis d'une pièce délivrée par l'agent consulaire d'Italie constatant que ces derniers ne sont plus astreints au service militaire dans leur pays, peuvent continuer à contracter un engagement volontaire dans l'armée française<sup>17</sup>.

### Les conséquences de la mobilisation italienne sur la colonie italienne de Vaucluse

La mobilisation italienne se traduit donc par un retour des immigrés italiens appelés dans leur pays d'origine, des retours qui ont des conséquences sur la vie de la colonie italienne de Vaucluse. Forte d'environ 9 000 individus au début de l'année 1914, la colonie n'en compte plus que 5 314 à la fin de l'année 1918<sup>18</sup>.

13 *La Croix*, 26 mai 1915, « Dans les départements », p. 2.

14 Arch. Dép. Vaucluse (A. D. V.) R 428. Télégramme du Ministre de l'Intérieur aux préfets, 25 mai 1915, 18h40.

15 *La Croix*, 27 mai 1915, « À Toulon et à Marseille », p. 7.

16 *Le Temps*, 8 août 1914, « Mobilisation partielle », p. 2.

17 S. H. D. 7 N 144, « Circulaire du Ministre de la Guerre A. Millerand, Paris, 18 juin 1915 ».

18 A. D. V. 4 M 130. Recensements semestriels des étrangers de 1914 à 1918.

Une première baisse est enregistrée au cours du second semestre 1914, en particulier en aout 1914, lorsque nombre d'immigrés décident de prendre la route, précipitamment, vers l'Italie. À échelle nationale, ce seraient 150 000 immigrants italiens qui seraient ainsi retournés dans leur pays natal au cours des premiers mois du conflit<sup>19</sup>. À l'exode de ces milliers d'Italiens, motivé par plusieurs raisons, s'ajoutent les premiers rappels des ressortissants italiens sous les drapeaux. En revanche, ce qui est assez remarquable, c'est l'absence de vague massive de départ lors de la mobilisation italienne en mai 1915 : entre le premier semestre de 1915 et le premier semestre de 1916, le nombre d'hommes italiens n'a baissé que de 264 personnes, ce qui est peu. En revanche, une nouvelle baisse est observable pour la deuxième partie de l'année 1916, puisque environ 400 Italiens quittent le département en l'espace d'un semestre. Il s'agit alors sans doute ici de la recherche et du renvoi en Italie des insoumis italiens, désormais recherchés par les forces de l'ordre françaises suite à l'accord franco-italien du 12 mars 1916. Ces mêmes départs de migrants italiens ont aussi des conséquences sur l'économie locale, les Italiens constituant une main-d'œuvre essentielle dans nombre de secteurs de l'économie vaclusienne. Ici comme dans d'autres départements méditerranéens<sup>20</sup>, on craint le manque d'ouvriers italiens du fait de la guerre. Parfois cependant, ces départs profitent à des Français, comme à Pertuis où un Italien, rappelé dans son pays, vend son troupeau à un habitant de ladite commune le 14 décembre 1917<sup>21</sup>.

Au-delà des conséquences quantitatives, ce départ des mobilisés impacte aussi sur la composition de la colonie. Comme l'indiquent les graphiques suivants, les femmes italiennes représentent en permanence, tout au long de la guerre, environ 25 % de la colonie. Ainsi, alors que dans d'autres colonies, comme celles de Lorraine<sup>22</sup>, la mobilisation des Italiens entraîne une féminisation des colonies, une semblable dynamique est absente de l'espace vaclusien. Néanmoins, un autre phénomène est observable au sein de cette colonie : le rajeunissement de ses membres. En effet, alors qu'en 1914, les « enfants » représentaient 22 % des Italiens de Vaucluse, ils en représentent 36 % au début de l'année 1918<sup>23</sup>.

---

19 Giocchino Volpe, *Il popolo italiano tra la pace e la guerra (1914-1915)*, Milano-Varese, Istituto per gli studi di Politica internazionale, 1940, p. 49.

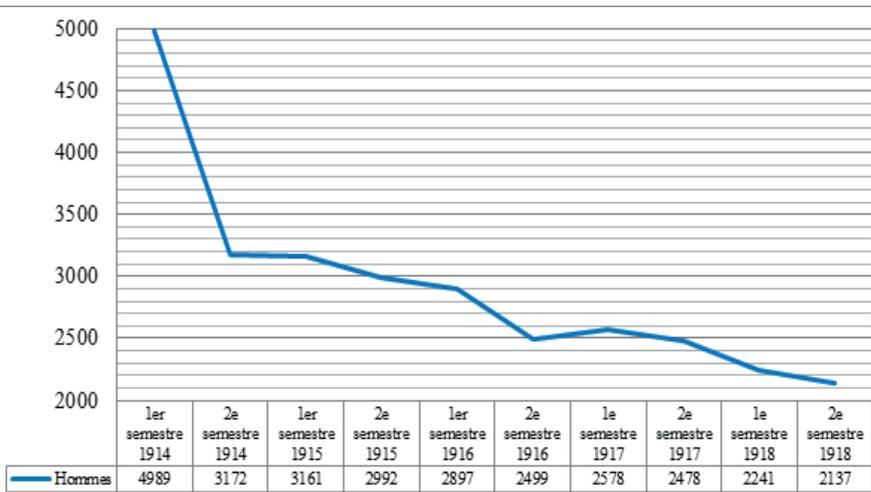
20 Voir par exemple A. D. Alpes de Haute-Provence. 5 R 17 Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Meyrannes, 3 mai 1915

21 Conseil Général de Vaucluse, *Rapports du préfet de la commission départementale et procès-verbaux des séances du conseil*, Avignon, Impr. administrative & commerciale, 1920, p. 120a.

22 Pierre-Louis Buzzi, *Les immigrants italiens en Lorraine française pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918)*, op. cit., p. 87-88.

23 A. D. V. 4 M 130. Recensements semestriels des étrangers de 1914 à 1918.

Fig. 1 - Évolution du nombre d'hommes dans la colonie italienne du Vaucluse



A. D. V. 4 M 130. Recensements semestriels des étrangers de 1914 à 1918.

Fig. 2 - Évolution de la colonie italienne de Vaucluse (1914-1918)

1<sup>er</sup> semestre 1914

1<sup>er</sup> semestre 1918



1 : « hommes » - 2 : « femmes » - 3 : « enfants »

### La mobilisation des fils d'immigrés

En Vaucluse, comme dans d'autres départements, de jeunes Italiens qui s'apprennent à être mobilisés se sentent plus Français qu'Italiens; certains sont nés en France d'une mère française et manifestent le désir de se battre non pour l'Italie mais pour la France. Le maire de Cavillon fait ainsi part au préfet en mai 1915, quelques jours avant l'entrée en guerre officielle de l'Italie, du souhait de treize Italiens qui, « résidant en France depuis leur plus jeune âge [...] préféreraient se battre pour la France que l'Italie », le maire se fait l'appui

de ces jeunes Italiens : « Il me semble qu'il vaut mieux augmenter le nombre de nos combattants que celui de l'Italie<sup>24</sup> ». Bien qu'officiellement, grâce à la loi sur la nationalité de 1889, ces jeunes deviennent Français à leur majorité, dans les faits, bien des fils d'immigrés sont considérés comme insoumis à la loi militaire italienne. Face à la multiplication de semblables arrestations, les autorités françaises décident de se montrer bienveillantes envers les fils d'immigrés nés en France, à condition que ces derniers s'engagent dans l'armée française. Le sort de ces jeunes Italiens est alors clairement défini par la loi du 3 juillet 1917 qui institue un « contingent des fils d'étrangers ». En juillet 1917, alors que la France a déjà perdu plus d'un million trois cent mille hommes, l'âge nécessaire des fils d'étrangers nés en France pour acquérir la nationalité française est abaissé à 18 ans au lieu de 21 ans. Le huitième alinéa de l'article 8 du Code civil est remplacé, pour la durée de la guerre, par les dispositions suivantes : « Devient Français, tout individu de sexe masculin né en France d'un étranger et qui, à l'époque où il atteint l'âge de 18 ans, est domicilié en France, à moins qu'il ne décline la qualité de Français et ne réproouve qu'il a conservé la nationalité de ses parents par une attestation en due forme, se son Gouvernement laquelle demeurera annexé à la déclaration ». Cette loi du 3 juillet 1917 est destinée à constituer un « contingent des fils d'étranger », c'est-à-dire à récupérer des fils de ressortissants étrangers afin de disposer de plus de combattants. Ce ne sont en effet, que les individus de sexe masculin qui sont concernés par cette loi, dont l'article 4 confirme par ailleurs, qu'ils « seront appelés sous les drapeaux<sup>25</sup> ». Dès lors, il devient nécessaire de recenser les fils d'étrangers, et notamment les fils d'Italiens, résidant alors en France. Ces derniers doivent alors passer en novembre 1917, devant un conseil de révision qui se tient au chef-lieu du département. Ils sont indemnisés de leurs frais de déplacement dans les mêmes conditions que les hommes convoqués devant les Commissions de réforme. Chacun d'entre eux est alors inscrit dans un tableau qui comporte une colonne sur les éventuelles compétences de ces fils d'immigrés : « L'inscrit est-il musicien ? / De quel instrument joue-t-il ? / Sait-il monter à cheval ? / Conduire et soigner les chevaux ? / Conduire les voitures ? / Est-il vélocipédiste ? / Est-il colombophile ? / Est-il aérostier ? / Sait-il nager ? / A-t-il obtenu des prix de tir ? / A-t-il obtenu des prix de gymnastique ? / Possède-t-il le brevet de conducteurs d'automobiles<sup>26</sup> ? ». Les compétences des fils d'immigrés, acquises parfois dans le cadre de l'immigration, sont mises à profit de l'armée française pendant la guerre. Jean-Pierre Favero, évoquant le cyclisme comme un « premier espace d'intégration<sup>27</sup> », suppose par exemple que certains coureurs

---

24 A. D. V. R 428. Lettre du maire de Cavaillon au préfet de Vaucluse, 21 mai 1915.

25 A. D. V. 4 M 423. Loi du 3 juillet 1917.

26 A. D. V. R 155.

27 Jean-Pierre Favero, *Immigration et intégration par le sport. Les cas des immigrés italiens du bassin de Brie (fin du XIX<sup>e</sup> siècle-début des années 40)*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 47.

italiens sont incorporés pendant la guerre dans le corps prestigieux des cyclistes bersagliers<sup>28</sup>. Emilio Andres, fils d'Italien né le 13 avril 1890, est présenté comme un fils d'étranger au niveau d'instruction numéro deux, qui sait monter à cheval, soigner les chevaux, conduire les voitures, les vélos, et qui sait nager<sup>29</sup>. Tandis que Jean Victor Zaccarelli ne sait que jouer du clairon<sup>30</sup>.

## **LES MULTIPLES VISAGES DE L'INSOUMISSION DES IMMIGRÉS ITALIENS À LA MOBILISATION ITALIENNE**

### **La recherche des insoumis italiens**

En dépit des rappels, des immigrés italiens de Vaucluse ne rentrent pas en Italie, et sont donc dès lors considérés comme insoumis à la loi militaire italienne. Toutefois, cette insoumission prend de multiples visages, et les rapports des gendarmes rappellent aussi bien les méandres de l'identité des jeunes étrangers, que la complexité des comportements des membres d'une même colonie. Les 6 et 12 mars 1916, une convention franco-italienne puis un accord sont signés entre la France et l'Italie, pour l'arrestation et l'échange des insoumis et déserteurs des deux nations. La remise des insoumis doit se faire aux gares de Vintimille et de Modane. Afin d'activer la recherche, l'Ambassadeur d'Italie en France décide en 1917, de donner une compensation aux agents français de la gendarmerie et de la police pour tout insoumis ou déserteur consigné à la frontière italienne. Mais cette recherche est biaisée dès son commencement par « le miroir déformant de la statistique officielle<sup>31</sup> » qui accroît sensiblement le nombre d'insoumis. Ce décalage entre les chiffres véhiculés par les statistiques officielles et la réalité est essentiellement dû aux erreurs et lacunes de l'administration. Sont en effet considérés comme « insoumis » à l'autorité militaire italienne, des individus qui ne devraient pas l'être : des réformés, des personnes trop âgées, des Italiens qui combattent déjà mais dans l'armée française, des Italiens déjà repartis en Italie, ou encore des Italiens naturalisés. Il est difficile pour l'historien de connaître le nombre exact d'insoumis dans le département Vauclusien ; plus de deux cents insoumis italiens sont recensés dans le département du Vaucluse pendant la Première Guerre mondiale, ce qui représente un dixième des immigrés italiens du département. Une liste de juin 1916 faisant état d'une centaine d'Italiens « présumés déserteurs et insoumis ne figurant pas sur les listes transmises par M. le Ministre de l'Intérieur » permet d'illustrer combien les difficultés de

---

28 Jean-Pierre Favreo, *Immigration et intégration par le sport. Les cas des immigrés italiens du bassin de Briey (fin du XIX<sup>e</sup> siècle-début des années 40)*, op. cit., p. 69.

29 A. D. V. R 155. Notice individuelle, Andres Emilio, 28 octobre 1917.

30 A. D. V. R 155. Notice individuelle, Jean Victor Zaccarelli, novembre 1917.

31 Caroline Douki, Les émigrés face à la mobilisation militaire de l'Italie, *art. cit.*, p. 160.

recensement des insoumis sont grandes. Pour donner quelques exemples d'autres départements, la Meurthe-et-Moselle, qui compte pourtant à la veille de la guerre cinq fois plus d'Italiens que le Vaucluse, ne compte que 32 insoumis<sup>32</sup>, et les Vosges 156<sup>33</sup>. Afin de retrouver, d'arrêter et reconduire à la frontière ces insoumis transalpins, les gendarmes des différentes brigades du département parcourent, par deux, des dizaines de kilomètres. Une fois l'insoumis repéré, les gendarmes l'arrêtent immédiatement, tel Giovanni Dao Gelotta, qui est arrêté et conduit à la caserne alors qu'il était en train de « donner à manger aux brebis de son patron<sup>34</sup> ». Il arrive parfois que les gendarmes soient « informés », on ne sait par quel moyen, de la présence d'un insoumis italien. Ainsi par exemple, le 7 mai 1916, alors qu'ils sont en tournée, deux gendarmes de l'arrondissement d'Avignon, sont « informés qu'un italien nommé Capannini [...] paraissait appartenir aux classes appelées ». Les gendarmes se rendent alors sur place et trouvent ledit Italien « travaillant dans une vigne<sup>35</sup> ». Il est probable que cette « information » soit en fait une dénonciation, d'une famille française par exemple jalouse de voir un mobilisé italien rester dans sa vigne au contraire des siens.

### **Le portrait des insoumis**

L'étude des rapports de gendarmerie permet de relever quelques caractéristiques de ces insoumis italiens et de souligner leur diversité. L'une de leurs attributions principales est la mobilité; ils ne cessent de changer de lieu de résidence afin d'échapper au filet qu'on veut leur tendre. Les gendarmes parcourent alors à pied ou à bicyclette des dizaines de kilomètres, traversent villes, villages et hameaux, interrogeant les Italiens du village, le maire, l'entrepreneur, et toute autre personne susceptible de pouvoir fournir des informations. Autre caractéristique des insoumis, leur motivation, ou plutôt leur absence de motivation. Bien souvent, les Italiens déclarés « insoumis » ne le sont que par ignorance de leur mobilisation, ou parce qu'ils se pensent réformés ou Français. Ainsi Demetrio Castelli, journalier de 33 ans, affirme lors de son arrestation dans qu'il n'a pas répondu à son appel car « ayant été réformé lors du conseil de révision de ma classe, j'ignorais que j'étais rappelé<sup>36</sup> ». Baptiste Levet, arrêté le 30 juin 1916, répond quant à lui, qu'il n'a reçu aucun appel, et aucun ordre de route<sup>37</sup>. L'ignorance peut aussi s'expliquer par l'éloignement, tant moral que géographique avec la Péninsule. Modeste Mania, chaisier de 31 ans, explique qu'il a quitté l'Italie il y a sept ans, et qu'il ignore

---

32 A. D. Meurthe-et-Moselle 1 R 1228ter et 2 R 169.

33 Pierre-Louis Buzzi, *Les immigrés italiens en Lorraine française pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918)*, op. cit., vol. 1, p. 142, et vol. 2, p. 21-26.

34 A. D. V. 2 R 92. Procès-Verbal, brigade de Sault, 8 décembre 1916.

35 A. D. V. 2 R 92. Procès-Verbal, brigade de Bonpas, 7 mai 1916.

36 A. D. V. 2 R 92. Procès-Verbal, brigade de Cavaillon, 24 juin 1916.

37 A. D. V. 2 R 92. Procès-Verbal, brigade d'Avignon, 30 juin 1916.

alors à quelles obligations militaires il était astreint<sup>38</sup>. L'ignorance et l'indifférence constituent alors les explications les plus nombreuses fournies par les immigrés à la question « Quels sont les motifs de votre insoumission? ». Mais cette ignorance est-elle réelle? N'est-elle pas simplement feinte? Toutefois, une partie des interrogés sont insoumis par conviction, soit par refus de combattre dans l'armée italienne au lieu de l'armée française, soit par refus de partir à la guerre, de quitter les siens, voire de combattre pour un pays qu'ils n'estiment pas le leur. Ne pas vouloir faire la guerre est une chose, l'éviter en est une autre. Pour échapper à la mobilisation, les immigrés italiens rivalisent d'ingéniosité. Trouver une planque au sein d'un atelier, d'une usine, ou être embauché quelque part est, pour les insoumis comme les déserteurs italiens, l'une des voies les plus recherchées. Une note confidentielle de janvier 1918, issue de la Sûreté Générale, apprend au Ministre de l'Intérieur, qu'environ 4 000 ouvriers italiens résident dans le département: « Ce sont généralement des travailleurs illettrés, la plupart insoumis à la loi militaire de leur pays d'origine; ils ne sont pas envoyés en France par l'intermédiaire d'offices de placement étrangers ou situés à l'étranger, mais y viennent d'eux-mêmes<sup>39</sup> ».

### **Le sort des fils d'immigrés italiens et des ouvriers**

Une attention particulière doit être apportée à la situation des fils d'Italiens nés en France. Nombre d'entre eux sont considérés comme « insoumis » par la loi militaire italienne alors qu'ils sont, de par la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité, Français. Cette insoumission de « malgré eux » italiens se retrouve dans l'ensemble des départements français où se trouve une colonie italienne. Leur mobilisation dans l'armée italienne les accable. Ils ne veulent pas servir pour un pays qui n'est pas le leur, pour un régime qu'ils ne connaissent pas, et parfois même, comme le précise le maire de Cavaillon au Préfet de Vaucluse, dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas<sup>40</sup>. Tel est le cas par exemple de Joseph Bonello arrivé en France à deux mois<sup>41</sup>. Charles Julien Leschiera, né à Lille dans le Nord le 30 mai 1896 est ainsi arrêté en mai 1916 comme insoumis à la loi militaire italienne. Il se défend alors :

Je n'ai pas rejoint mon Corps parce que j'attends d'avoir l'âge de 21 ans pour opter pour la France [...] Je n'ai aucun motif d'être insoumis, mais

38 A. D. V. 2 R 92. Procès-Verbal, brigade de Cavaillon, 23 avril 1916.

39 A. D. V. 4 M 132. Note confidentielle, Sûreté Générale, 2<sup>e</sup> Bureau, aux Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur, 24 janvier 1918.

40 A. D. V. R 428, Le maire de Cavaillon au Préfet de Vaucluse, 21 mai 1915.

41 Stéfania Prezioso, Les Italiens en France au prisme de l'engagement volontaire : les raisons de l'enrôlement dans la Grande Guerre (1914-1915), *Cahiers de la Méditerranée*, n° 81, 2010, p. 147-163.

comme fils d'étranger né en France, je comptais me faire inscrire à 21 ans pour servir ensuite dès l'âge de 22 ans comme le prescrit la loi française<sup>42</sup>.

Ces fils d'étrangers bénéficient souvent de la bienveillance des autorités françaises. Une deuxième catégorie d'immigrés bénéficie d'une sévérité à géométrie variable: ce sont les ouvriers. À échelle nationale, 6 400 Italiens bénéficient d'un sursis d'appel grâce à leur travail<sup>43</sup>. Ces sursis sont présentés comme la reconnaissance de l'Italie à la France pour toutes ses aides comme le rapporte un article de la *Revue Militaire Suisse* en 1916: « L'Italie s'est empressée de reconnaître l'aide que la France lui apporte sous tant de formes différentes en maintenant en sursis d'appel les ouvriers italiens employés dans les usines françaises de guerre<sup>44</sup>. »

Pour conclure, il est important de rappeler que la recherche des insoumis est biaisée par des statistiques non correctes, ainsi que par la diversité des attitudes des Italiens qui sont parfois loin de penser qu'ils sont « insoumis ». C'est en effet bien sous le prisme de la diversité qu'il faut étudier l'insoumission des immigrés. Pour une part, cette insoumission est « involontaire », résultant d'une erreur des autorités: l'individu étant déjà réformé, parti en Italie, naturalisé et donc, déjà mobilisé en France. Pour une autre partie des émigrés, l'insoumission est partiellement « volontaire », elle est liée à une indifférence de l'individu vis-à-vis de la mobilisation de son pays natal. Mais ce type d'insoumis finit par se soumettre aux autorités sans peine. Enfin, pour d'autres, l'insoumission est résolument voulue. Tant pour des raisons personnelles que pour des motifs politiques ou idéologiques, des immigrés refusent de partir combattre pour un pays qu'ils n'estiment plus le leur. Nous rejoignons ainsi, Stéfanie Prezioso qui affirme qu'en Italie, les soldats doivent combattre pour « des concepts peu à même de motiver des émigrés doublement absents de la réalité nationale (parce qu'émigrés et parce qu'ouvriers<sup>45</sup>) », tels le devoir ou les fins nationales. Ces insoumis, comme les déserteurs, multiplient les ruses pour échapper à la guerre: création de fausses identités, déplacements vagabonds de villes en villages, emplois dans des usines, etc.

## LA DÉSERTION DE SOLDATS ITALIENS EN TERRE VAUCLUSIENNE

### Des immigrés italiens déserteurs

À la fin du mois d'avril 1916, Joseph Charles Serra est arrêté par les autorités françaises comme déserteur italien. Sa situation qu'il dévoile au gendarme illustre bien les

---

42 A. D. V. 2 R 92. Procès-Verbal, brigade d'Avignon, 12 mai 1916.

43 Heyriès, 2014, p. 47.

44 Sn., « Ce que la France a fait pour les Alliés », *Revue Militaire Suisse*, 1916, p. 668.

45 Stéfanie Prezioso, Les Italiens en France au prisme de l'engagement volontaire: les raisons de l'enrôlement dans la Grande Guerre (1914-1915), *op. cit.*, p. 151.

nombreuses difficultés que rencontrent les immigrés italiens en terre de France lors de la mobilisation, pour être considéré comme Français. Né le 3 mai 1892 à Aix (Bouches-du-Rhône) de parents italiens, Joseph Charles Serra est inscrit dans le tableau de recensement de la classe 1913 du recrutement de Nîmes. « Déclaré bon pour le service armé mon inscription a été ajournée en attendant l'expiration de ma 22<sup>e</sup> année », c'est alors qu'il décide de s'engager comme volontaire dans l'armée française le 28 novembre 1914 au sein du 1<sup>er</sup> Étranger. Licencié le 10 mars 1915, il rejoint alors, sur l'instigation de son père, l'Italie pour combattre au sein du 3<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs Alpains à partir du 1<sup>er</sup> juin 1915. Mais mécontent de servir un pays qui n'est pas le sien, il déserte le 5 décembre 1915 à treize heures « dans le but de revendiquer la nationalité française », lui qui pourtant est Français<sup>46</sup>. Si des immigrés ne rejoignent pas leurs unités, par faute de l'administration, par indifférence, ou par refus (qu'il soit idéologique ou non) et sont donc considérés comme « insoumis », d'autres, qui répondent à l'appel sous les drapeaux, décident, moins d'une année plus tard, de désertre l'armée italienne et de (re)gagner la France. Certains d'entre eux quittent le front pour fuir la guerre, tandis que d'autres, profitent d'une permission pour retrouver leurs familles. En janvier 1916, le Préfet des Hautes-Alpes prévient son homologue de Vaucluse que deux déserteurs italiens s'appêtent à entrer dans son département pour rejoindre leurs proches; il s'agit de deux frères, Giovanni et Giacomo Bruno, tous deux âgés d'une trentaine d'années, qui rejoignent respectivement, l'Isle-sur-Sorgue et Monteux pour retrouver femmes et enfants<sup>47</sup>. Le 24 avril 1916, Régis Valette et Louis Dubuque, gendarmes de la brigade de Cavaillon, arrêtent le déserteur italien Moschietto Célestin, cultivateur de 33 ans, du 3<sup>e</sup> Régiment alpin. Interrogé sur ses motivations, Célestin Moschietto répond qu'il a déserté pour venir en aide à sa famille car « l'allocation qu'elle touchait [était] insuffisante pour la faire vivre<sup>48</sup> ». Il est vrai que les allocations délivrées aux familles des combattants italiens sont maigres: dans les chefs-lieux des départements et des arrondissements, l'allocation est de 0,70 Fr pour la femme, 0,35 Fr par enfant, et 0,70 Fr pour le père ou la mère du mobilisé ou 1,10 pour les parents ensemble. Dans les autres communes, elle est réduite à respectivement, 0,60 Fr, 0,30 Fr, 0,60 Fr et 1 Fr<sup>49</sup>, alors que l'allocation accordée aux familles françaises consiste en une indemnité journalière d'1,25 Fr, majorée de 50 centimes pour chaque enfant de moins de 16 ans<sup>50</sup>. Les allocations réservées aux familles italiennes

46 A. D. V. 2 R 92. Procès-Verbal, brigade de Sorgues, 27 avril 1916.

47 A. D. V. 2 R 92. Le Préfet des Hautes-Alpes au Préfet de Vaucluse, 21 janvier 1916.

48 A. D. V. 2 R 92. Procès-Verbal, brigade de Cavaillon, 24 avril 1916.

49 A. D. Meuse 4 R 244. Lettre du Consul d'Italie au préfet de la Meuse, 22 juin 1915.

50 Anne Peroz, *La vie et les problèmes juridiques des populations civiles à l'arrière du front dans le département des Vosges pendant la Première Guerre mondiale*, Thèse de doctorat sous la direction de Christian Duglas de la Boissonny, Université de Nancy, 2011, p. 274.

sont donc inférieures aux allocations françaises. Les subsides de l'État italien sont d'autant plus faibles qu'ils sont diminués par les dévaluations monétaires entre la France et l'Italie.

### Les raisons de la désertion

Les raisons qui ont poussé le mobilisé italien à désertir et les moyens qu'il a utilisés pour parvenir à fuir ne sont pas toujours connus. Toutefois, il est vrai que la permission est souvent présentée comme l'occasion pour désertir. Bruna Giovannu Battista, né en Italie le 2 octobre 1883, a rejoint au début de la mobilisation italienne, le 90<sup>e</sup> RI en Italie. Il demeure alors sur le front alpin jusqu'en janvier 1916. Bénéficiant d'une permission de 15 jours, Bruna en profite pour franchir la frontière italienne et rentrer en France où il rejoint sa femme à l'Isle-sur-la-Sorgue<sup>51</sup>. Il en est de même pour Ugo Pagnetti, garçon boucher chez M. Gauthier à Cavaillon, jeune homme de 26 ans d'un mètre soixante-quatre, aux cheveux et yeux noirs, retrouvé par les gendarmes par hasard sur la place du Marché, qui est en permission depuis le 8 mars 1916 pour venir voir sa mère<sup>52</sup>. Dans les départements voisins, la permission est aussi souvent une occasion de désertion. Joseph Bertoglio, qui quitte son corps le 15 juillet 1917 pour une permission de quinze jours, est arrêté quatre mois plus tard, le 15 novembre dans les Basses-Alpes alors qu'il chassait dans les bois<sup>53</sup>. Les déserteurs justifient leur désertion par les retards avec lesquels les permissions leur sont délivrées. Joseph Berticolo affirme ainsi être resté en France « parce [qu'il avait] un retard de 18 mois pour mon tour de permission » ; de même pour Antoine Lanteri arrêté le même jour qui, à la question « Quelles sont les motifs de votre désertion ? », répond : « On ne m'avait pas envoyé en permission depuis 17 mois<sup>54</sup> ». Une fois arrivé en Vaucluse, le déserteur italien tâche de se faire oublier, et cherche une cache et un travail<sup>55</sup>. Gasnero Tarello Costanzo, déserteur italien né en août 1890, arrivé à Avignon le 28 octobre 1915 trouve ainsi un emploi chez un cultivateur de la banlieue d'Avignon<sup>56</sup>. Ils doivent alors se débarrasser de leurs affaires militaires. Bien souvent, les archives nous présentent des Italiens qui sont encore habillés avec leur uniforme militaire avec képi, et qui se déplacent ainsi vêtus dans le département. Pour ce qui est des armes, certains les laissent à la frontière tel Célestin Moschietto<sup>57</sup>, d'autres les gardent plus longtemps,

51 A. D. V. 2 R 92. Le commissaire de police de l'Isle-sur-la-Sorgue, 24 janvier 1916.

52 A. D. V. 2 R 92. Procès-Verbal, brigade de Cavaillon, 23 avril 1916.

53 A. D. Alpes-de-Haute-Provence (A. D. A.-H.-P) 5 R 33. Procès-Verbal, brigade de Seyne, 15 novembre 1917.

54 A. D. A.-H.-P. 5 R 33. Procès-Verbal, brigade de Seyne, 15 novembre 1917.

55 Charles Ridet, *Les embusqués*, Paris, Armand Colin, 2007.

56 A. D. V. 2 R 92. Inspecteur de la sûreté au Commissaire Central d'Avignon, 6 novembre 1915.

57 A. D. V. 2 R 92. Procès-Verbal, brigade de Cavaillon, 24 avril 1916.

comme Giovanni Oppoés, cultivateur de 28 ans, arrêté le 21 mai 1917 alors qu'il se cachait, et qui déclare les avoir abandonnées dans une maison à Marseille<sup>58</sup>. Ces Italiens connaissent déjà le département, et le déficit de main-d'œuvre en Vaucluse pendant la guerre rend d'autant plus nécessaire leur emploi. Ainsi, comme pour les déserteurs français qui se cachent dans la capitale<sup>59</sup>, les déserteurs italiens en terre vauclusienne bénéficient du soutien de certains employeurs, ravis de trouver une main-d'œuvre spécialisée qui fait défaut. Mais ce qui reste peut être le plus surprenant, c'est que ces déserteurs italiens bénéficient même du silence des autorités françaises, qui leur accordent sans peine, les papiers nécessaires à leur circulation dans les départements. Jusqu'en 1916, les forces de l'ordre délivrent des laissez-passer à des déserteurs italiens, en dépit d'un texte de 1913 qui invite ces forces de l'ordre à ne pas délivrer de laissez-passer aux déserteurs italiens pour les départements frontaliers. C'est de cette manière que Ghio Giuseppe, arrivé à Avignon le 28 octobre 1915, ne trouvant pas de travail, est reparti le lendemain pour chercher du travail à Marseille grâce au laissez-passer que lui délivre le commissaire de police de la ville<sup>60</sup>.

Au cours de la Première Guerre mondiale, 470 000 insoumis manquent à l'appel en Italie; parmi eux, 370 000 immigrés<sup>61</sup>. Expliquer ce chiffre n'est pas aisé, en partie parce que les comportements humains en temps de guerre sont très divers. Partir dans son pays natal alors que la recherche des insoumis ne commence qu'à partir de 1916, revêt en effet bien d'une certaine forme de « consentement », ou d'une « intériorisation de la contrainte<sup>62</sup> ». Cependant, 219 immigrés de Vaucluse ne répondent pas à l'appel sous les drapeaux. Pour certains d'entre eux, leur éloignement vis-à-vis de leur nation d'origine « n'est pas seulement de nature géographique; il peut dans certains cas être d'ordre mental. Certains de ces émigrés sont en effet restés imperméables au vaste mouvement d'affirmation des grands ordres nationaux<sup>63</sup> ». Pour d'autres, ne pas répondre à l'appel de l'Italie c'est pouvoir répondre à celui de la France, la patrie d'accueil; il serait en effet trompeur de ne considérer les réactions des immigrés face à la mobilisation que sous l'angle de l'insoumission ou de la désertion. D'une part, de nombreux Italiens du département rentrent en Italie pour combattre, et d'autre part des Italiens

---

58 A. D. V. 2 R 92. Procès-Verbal, brigade de Mornoiron, 21 mai 1917.

59 Emmanuelle Cronier, Les déserteurs à Paris pendant la Première Guerre mondiale, dans Sylvie Aprile, Emmanuelle Retaillaud-Bajac, dir., *Clandestinités urbaines. Les citadins et les territoires du secret (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2008, p. 183-195.

60 A. D. V. 2 R 92. Inspecteur de la sûreté au Commissaire Central d'Avignon, 6 novembre 1915.

61 Antonio Gibelli, *La Grande Guerra degli Italiani*, Milan, Sansoni, 1998, p. 108.

62 François Cochet, *Survivre au front 1914-1918. Les Poilus entre contrainte et consentement*, Paris, 14-18 Éditions, 2005, p. 41.

63 Caroline Douki, Les émigrés face à la mobilisation militaire de l'Italie, *op. cit.*, p. 169.

installés en Vaucluse s'engagent dans l'armée française, soit dans la légion garibaldienne en 1914, tel Jean Sterlini engagé en Avignon le 26 août 1914<sup>64</sup>, soit dans d'autres régiments s'ils ont acquis la nationalité française. Célestin Bianco et Ulysse Mistraletti, nés de parents italiens s'engagent ainsi volontairement en 1917 dans les équipages de la flotte à Toulon<sup>65</sup>. Il apparaît toutefois que le département vauclusien offre de nombreuses ressources aux insoumis et déserteurs italiens. Leur recherche tardive par les forces de l'ordre française, et la complicité d'entrepreneurs permet à la désobéissance de perdurer jusqu'à la fin du conflit. Ainsi, une typologie des immigrés comme étant persécutés, intégrés ou exploités<sup>66</sup> ne nous semble pas pertinente tant elle néglige la diversité des comportements et les attitudes de refus exprimées par ces immigrés. L'histoire de l'immigration italienne et celle de la Première Guerre mondiale ont donc beaucoup à s'apporter, en particulier pour essayer de comprendre la faiblesse du sentiment national dans l'armée royale d'Italie pendant la guerre.

---

64 Hubert Heyries, *Les Garibaldiens de 14. Splendeurs et misères des Chemises Rouges en France de la Grande Guerre à la Seconde Guerre mondiale*, Nice, Serre Éditeur, 2005, p. 602.

65 A. D. V. R 155. Notices individuelles.

66 Panikos Panayi, Les minorités, dans Jay Winter, dir., *La Première Guerre mondiale*, t. 3 *Sociétés*, Paris, Fayard, 2014, p. 241-268.